

LIGNES DIRECTRICES POUR LES IMMIGRANTS

Nous offrons des produits d'assurance vie et maladies graves aux résidents du Canada qui sont citoyens canadiens, résidents permanents ainsi qu'à d'autres personnes, selon certaines restrictions.

Nous n'assurons pas les demandeurs d'asile, les réfugiés qui ne relèvent pas de la Convention, les travailleurs saisonniers et les personnes détenant un visa étudiant (sauf pour un programme de travail post-diplôme).



Welcome **Bienvenue** Willkommen **Benvenuto**
Bienvenido Shalom **Swagat** Khush amadeed
Ahlan'wa sahla **Welkom** Khosh âmadid Aloha

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



Statut	Capital assuré (LIGNE « TOTAL »), régime et garanties complémentaires offertes	Exigences d'appréciation des risques	Documents concernant le statut de résident
Résident permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : capital assuré maximal pour le régime • MG : capital assuré maximal pour le régime • Toutes les garanties complémentaires sont offertes. • Taux privilégiés : offerts 	<p>Exigences de routine selon l'âge et le montant</p> <p>Nous exigerons un profil sanguin (incluant le dépistage des hépatites B et C) pour les personnes à assurer âgées de 18 ans ou plus qui vivent au Canada depuis moins d'un an.</p>	<p>La personne doit avoir la citoyenneté canadienne ou avoir une carte de résident permanent. Si la personne à assurer n'a pas reçu sa carte de résident permanent, mais qu'elle a une lettre d'acceptation, nous avons besoin d'une copie de cette lettre pour pouvoir la prendre en considération.</p>
Permis de travail temporaire et programme de travail post-diplôme (PTPD)	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : jusqu'à 250 000 \$ • Vie : jusqu'à l'âge de 70 ans et surprime maximale de 250 % • MG : jusqu'à 75 000 \$ • Garanties complémentaires non offertes 	<p>Exigences de routine selon l'âge et le montant</p> <p>Nous exigerons un profil sanguin (incluant le dépistage des hépatites B et C) pour les personnes à assurer âgées de 18 ans ou plus qui vivent au Canada depuis moins d'un an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne doit résider au Canada depuis trois mois. • Soumettre une copie de la documentation confirmant la résidence temporaire (ex. : permis de travail/visa, permis de travail post-diplôme dans le cadre du PTPD). • Soumettre une copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente. • Permis de travail valide – s'il expire dans les six mois, une demande de prolongation doit avoir été soumise.
Réfugiés au sens de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : jusqu'à 250 000 \$ • Vie : jusqu'à l'âge de 70 ans et surprime jusqu'à 250 % • MG non offerte • Garanties complémentaires non offertes 	<p>Exigences de routine selon l'âge et le montant</p> <p>Nous exigerons un profil sanguin (incluant le dépistage des hépatites B et C) pour les personnes à assurer âgées de 18 ans ou plus qui vivent au Canada depuis moins d'un an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne doit résider au Canada depuis un an et travailler à temps plein. • Soumettre une copie de la documentation confirmant la résidence temporaire (exemple : documentation sur le statut de réfugié au sens de la Convention). • Soumettre une copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente. • Permis de travail valide – s'il expire dans les six mois, une demande de prolongation doit avoir été soumise.
Médecins formés à l'étranger et travailleurs qualifiés et professionnels (p. ex., infirmiers, avocats, ingénieurs, pharmaciens)	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : jusqu'à 2 000 000 \$ • MG : 500 000 \$ • Exonération des primes offerte en cas d'invalidité ou de décès du payeur • Taux privilégiés : offerts 	<p>Exigences de routine selon l'âge et le montant</p> <p>Nous exigerons un profil sanguin (incluant le dépistage des hépatites B et C) pour les personnes à assurer âgées de 18 ans ou plus qui vivent au Canada depuis moins d'un an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune exigence minimale en matière de résidence au Canada pour l'assurance vie • La personne doit résider au Canada depuis trois mois pour l'assurance MG. • La personne doit résider au Canada, détenir un permis de travail valide et avoir l'intention de rester au Canada de façon permanente.

Statut	Capital assuré (LIGNE « TOTAL »), régime et garanties complémentaires offertes	Exigences d'appréciation des risques	Documents concernant le statut de résident
Médecins formés à l'étranger et travailleurs qualifiés et professionnels (p. ex., infirmiers, avocats, ingénieurs, pharmaciens) (suite)			<ul style="list-style-type: none"> • Si le permis de travail expire dans les six mois, une demande de prolongation doit avoir été soumise. • Médecins : La personne doit soumettre une copie du contrat de travail et faire partie d'un programme provincial. • Autres : La personne doit soumettre une copie d'un document valide concernant le statut de résident. Exemples : numéro d'assurance sociale, papiers d'immigration.
Programme concernant les aides familiaux résidents	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : 250 000 \$ et moins • MG : 100 000 \$ • Exonération des primes offerte en cas d'invalidité ou de décès du payeur 	<p>Exigences de routine selon l'âge et le montant</p> <p>Nous exigeons un profil sanguin (incluant le dépistage des hépatites B et C) pour les personnes à assurer âgées de 18 ans ou plus qui vivent au Canada depuis moins d'un an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : Aucune exigence minimale en matière de résidence • MG : La personne doit résider au Canada depuis six mois. • La personne doit participer au programme des aides familiaux résidents et travailler comme aide familial résident. • Nous n'exigeons pas de copie de la documentation, mais elle pourrait être demandée, à la discrétion du tarificateur.
Programme des candidats des provinces	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : 2 000 000 \$ et moins • MG : 500 000 \$ et moins • Exonération des primes offerte en cas d'invalidité ou de décès du payeur • Taux privilégiés : offerts 	<p>Exigences de routine selon l'âge et le montant</p> <p>Nous exigeons un profil sanguin (incluant le dépistage des hépatites B et C) pour les personnes à assurer âgées de 18 ans ou plus qui vivent au Canada depuis moins d'un an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vie : Aucune exigence minimale en matière de résidence au Canada • MG : La personne doit résider au Canada depuis trois mois. • Copie de la lettre d'acceptation au programme des candidats des provinces ou certificat de sélection du Québec
Conjoint et enfants à charge	<ul style="list-style-type: none"> • Vie et MG : Maximum de 50 % du montant offert sur la vie du conjoint ou du parent. • Garanties complémentaires : Consulter le statut de résidence du conjoint ou du parent. 	<p>Exigences de routine selon l'âge et le montant</p> <p>Nous exigeons un profil sanguin (incluant le dépistage des hépatites B et C) pour les personnes à assurer âgées de 18 ans ou plus qui vivent au Canada depuis moins d'un an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter le statut de résidence du conjoint ou du parent • Soumettre une copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente. • La personne doit résider au Canada.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

www.empire.ca placement@empire.ca 1 877 548-1881

E-0769-FR-01/20

